

ANNEXE X

Discours de M. Kurt FURGLER,  
 Conseiller fédéral, Chef du Département fédéral  
 de l'Economie publique de Suisse

---

Un même 9 avril, mais en 1938, Paul Claudel notait dans son Journal : "Il ne suffit pas qu'il y ait en nous pensée : il faut que l'âme se saisisse elle-même comme source de pensée (par conséquent se ressente active). Autrement on pourrait dire IL PENSE (en moi), comme on dit : IL PLEUT".

Qu'en est-il pour nous ?

L'objectif que nous nous étions assigné en 1972 était ambitieux. Il pouvait l'être car il correspondait à des intérêts bien compris et répondait à l'aspiration de nos pays - et de nos peuples - de contribuer selon leurs possibilités propres au renforcement économique de l'Europe. Le succès de cette expérience, vécue dans un contexte économique dont nous aurions eu peine à imaginer la sévérité à l'époque, nous indique la voie de son développement et de son approfondissement. Ceux-ci répondent, aujourd'hui plus que jamais, à une nécessité économique profonde.

Cette nécessité doit nous inciter à persévérer dans le même esprit qui nous a animés jusqu'ici et j'aimerais en profiter pour rendre hommage à nos partenaires de la Communauté d'avoir, collectivement et individuellement, oeuvré au succès de notre expérience. Elle doit aussi, de manière très concrète, nous conduire à perfectionner nos rapports de libre-échange de telle sorte que nos industries puissent un jour considérer

la zone européenne de libre-échange comme leur propre marché intérieur. La déclaration commune que nous allons adopter tout à l'heure reflète cette préoccupation et identifie diverses voies d'action. Je tiens à cet égard à souligner tout particulièrement l'importance majeure que nous attribuons à la simplification des règles d'origine. Celles-ci sont au coeur du mécanisme de libre-échange. La concrétisation de la préférence que nous sommes convenus de nous accorder mutuellement en matière commerciale dépend de leur fonctionnement. Nous croyons par ailleurs que le temps est venu d'étendre le libre-échange pleinement à nos exportations réciproques, afin de répondre aux impératifs de la division du travail en Europe, stimulée par ce même libre-échange, ainsi que d'examiner les moyens d'améliorer les mécanismes de nos accords visant au règlement d'éventuels différends.

Les difficultés que nos économies ont traversées durant ces dix dernières années - et les défis majeurs auxquels elles sont plus que jamais confrontées - ont mis en évidence leurs forces et leurs faiblesses. Diverses de ces dernières demandent pour être mieux maîtrisées une action qui s'étend au-delà des frontières nationales. Le cadre européen et le capital de coopération sur lequel nous pouvons d'ores et déjà nous appuyer constituent à cet égard des instruments privilégiés. Certains domaines économiques appellent de manière prioritaire un renforcement de notre coopération. La recherche scientifique et technique en est un exemple concret et je me réjouis de la large convergence de vues qui existe entre nous sur ce point. Dans d'autres domaines

- 3 -

- tels que les services -, des nouvelles actions de libéralisation ou d'harmonisation sont souhaitables, ne serait-ce que parce que la frontière entre l'échange de produits et celui de services tend, dans bien des cas, à s'estomper. Il importe par conséquent que nous en tenions aussi compte dans nos relations réciproques.

Je tiens également à dire combien nous apprécions les échanges d'informations réguliers que nous avons avec la Commission des Communautés européennes dans divers secteurs de nos politiques autonomes, notamment en matière d'environnement, de transports et de politiques économique et monétaire. La possibilité d'approfondir ces échanges d'informations existe, de même que celle de les étendre à des domaines nouveaux. Nous y voyons, comme vous certainement, un complément utile et nécessaire à nos relations contractuelles en matière de libre-échange ou dans des secteurs économiques non couverts par celui-ci. Nous contribuons ainsi à éviter des disparités dues au seul fait d'une éventuelle méconnaissance de situations particulières.

Notre rencontre prend place, enfin, à un moment marqué par un regain de tensions protectionnistes et par l'existence d'une crise de confiance à l'égard du cadre de la coopération économique internationale. Elle précède toutefois aussi de peu une réunion ministérielle de l'OCDE où nous serons spécialement appelés à convenir de mesures concrètes en vue du renversement de ces tendances. Elle doit de plus être vue dans la perspective de la réunion de cet automne des Parties contractantes du GATT, durant laquelle nous serons amenés à

examiner les progrès faits dans la mise en oeuvre du programme de travail décidé par les Ministres en 1982. Ces deux échéances sont, aux yeux de mon gouvernement, de première importance. Le fait d'avoir édifié le plus grand système de libre-échange dans le monde, au sein duquel s'effectue un quart du commerce mondial, nous confère une responsabilité particulière au plan des relations économiques internationales. Le maintien d'un système multilatéral d'échanges ouvert, le retour à une croissance saine et durable et, en dernière analyse, la réduction du chômage qui affecte nos sociétés dépendent pour une large part des actions, individuelles ou collectives, des pays réunis autour de cette table.

Nous avons - la Communauté dans le Traité de Rome, les pays de l'AELE dans la Convention de Stockholm, et finalement ensemble dans nos accords de libre-échange - défini un certain nombre de principes et d'objectifs clés en matière de coopération économique et commerciale. Notre rencontre aura aussi été l'occasion d'en constater la valeur et d'en confirmer le bien-fondé. Il convient que ces principes et objectifs nous guident également dans notre action internationale. Il y a là un champ prometteur pour une approche - et le cas échéant une action - concertée, pragmatique et animée du même esprit qui nous a permis d'obtenir les résultats que nous célébrons aujourd'hui et sur lesquels nous pouvons encore construire.

- 5 -

L'Europe doit jouer pleinement son rôle à cet égard. Cela répond à la fois à son histoire et à sa vocation.

Le 11 mai 1940, en temps de crise, Gonzague de Reynold écrit à ses concitoyens suisses : "Mon peuple, à l'heure que nous traversons, dans cette Europe en fusion, ton indépendance, ton existence, rien ne te les garantit. (Rien, ni le droit, ni les traités, ni les promesses et paroles.) Rien, sinon ta volonté et capacité de produire, de maintenir, d'illustrer une forme de civilisation, une forme originale et sans laquelle la civilisation serait et se sentirait incomplète.

...

L'activité économique n'est point la civilisation : elle n'est que le support matériel. L'habileté technique n'est pas toute la culture : elle n'est qu'un instrument au service de l'esprit.

...

La civilisation est un principe spirituel. Elle est une âme qui entre dans un corps. Mais un corps d'où l'âme est sortie, a nom cadavre."

Il incombe à nous de ne point l'oublier. Il incombe à nous de sauver l'âme de l'Europe et nous aurons un corps vivant.

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES  
LE CONSEIL

Bruxelles, le 24 juillet 1984

|         |  |           |
|---------|--|-----------|
| 8110/84 |  |           |
|         |  |           |
|         |  | RESTREINT |

AELE 12

NOTE D'INFORMATION

Objet : Rencontre au niveau ministériel entre la Communauté européenne et ses Etats membres et les Etats de l'Association européenne de libre-échange  
(Luxembourg, le 9 avril 1984)

Les délégations voudront bien trouver ci-après les textes ou résumés des discours prononcés à Luxembourg, le 9 avril 1984, lors de la rencontre au niveau ministériel entre la Communauté européenne et ses Etats membres et les Etats de l'Association européenne de libre-échange :

- discours de M. Claude CHEYSSON,  
Président en exercice du Conseil, au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres Annexe I
- discours de M. Wilhelm HAFERKAMP,  
Vice-Président de la Commission des Communautés européennes Annexe II
- discours de M. Mats HELLSTRÖM,  
Ministre du Commerce extérieur de Suède Annexe III
- discours de M. Norbert STEGER,  
Vice-Chancelier, Ministre fédéral du Commerce et de l'Industrie d'Autriche Annexe IV
- discours de M. Erwin LANZ,  
Ministre fédéral des Affaires étrangères d'Autriche Annexe V
- discours de M. Jermu LAINE,  
Ministre du Commerce extérieur de Finlande Annexe VI

./.

- 2 -

- discours de M. Matthías Á MATHIESEN,  
Ministre du Commerce de l'Islande Annexe VII
  - discours de M. Sverre STRAY,  
Ministre des Affaires étrangères  
de Norvège Annexe VIII
  - discours de M. Alvaro BARRETO,  
Ministre du Commerce et du Tourisme  
du Portugal Annexe IX
  - discours de M. Kurt FURGLER,  
Conseiller fédéral, Chef du  
Département fédéral de l'Economie  
publique de Suisse Annexe X
  - discours de M. Hilmar OSPELT,  
Chef adjoint du Gouvernement  
du Liechtenstein Annexe XI
  - résumé des discours des Ministres  
des Etats membres de la Communauté  
européenne Annexe XII
-